



## Journal de la Société des Océanistes

147 | 2018

La Kanaky Nouvelle-Calédonie a rendez-vous avec l'histoire

---

### Compte-rendu de *La coutume dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie* par Christine Demmer et Benoît Trépiéd eds

Isabelle Leblic

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jso/9710>

ISSN : 1760-7256

#### Éditeur

Société des océanistes

#### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2018

Pagination : 599-601

ISBN : 978-2-85430-136-6

ISSN : 0300-953x

#### Référence électronique

Isabelle Leblic, « Compte-rendu de *La coutume dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie* par Christine Demmer et Benoît Trépiéd eds », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 147 | 2018, mis en ligne le 15 décembre 2018, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jso/9710>

---

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# Compte-rendu de *La coutume dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie* par Christine Demmer et Benoît Trépiéd édés

Isabelle Leblic

---

## RÉFÉRENCE

DEMMER Christine et Benoît TRÉPIED (édés), 2017. *La coutume dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie*, Paris, L'Harmattan, coll. Cahiers du Pacifique Sud contemporain, hors série 3, 274 p., bibliogr.

- 1 Cet ouvrage collectif, qui regroupe les travaux de huit auteurs, est le résultat partiel d'un projet financé par l'Agence nationale de la recherche intitulé *AUTOCHTOM : Legs colonial et outre-mer autochtones* du Centre Norbert Élias et de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux. Ce programme de recherche concernait en effet, outre les Kanak de Nouvelle-Calédonie, les Amérindiens de Guyane, et les Mā'ohi de Polynésie française face à deux institutions de la République française que sont la justice et l'école. Mais, dans cet ouvrage, sont présentés également des chapitres de chercheurs n'ayant pas participé à ce programme et ne sont traitées ici que les recherches sur la justice menées durant cette ANR. Ce livre est également issu d'une recherche financée par la Mission de recherche Droit et Justice.
- 2 Le thème annoncé est ici celui de la coutume dans l'État. La « coutume », thème d'ailleurs rebattu dans de nombreux ouvrages d'ailleurs ces vingt-cinq dernières années ; aussi se demande-t-on ce que cet ouvrage pourra apporter de nouveau. En réalité, c'est du côté du terme « État » que semble se situer l'apport de ce livre. Mais en fait, on ne s'y retrouve

pas plus, car l'État français n'est présent qu'en filigrane tout au long de l'ouvrage et c'est bien dommage ce que l'on peut regretter, surtout à l'approche des échéances institutionnelles à venir (le référendum pour la cession des cinq dernières compétences régaliennes d'ici fin 2018). Cela est évoqué dans l'introduction, nous y reviendrons. Mais avant, présentons la trame de l'ouvrage.

- 3 Après une introduction des deux éditeurs du volume, huit chapitres déclinent d'abord l'histoire coloniale, celle du "conseil des anciens" (Michel Naepels, pp.25-48), puis l'« Égalité totale ou [l']évolution encadrée et séparée. Retour sur les années 1946-1956 » (Christine Salomon, pp.49-97) ; puis « Entre droit coutumier et droit civil : un droit mixte ? Réflexions après une enquête auprès des praticiens du droit » ; (Jean-Louis Halpérin, pp.135-160), « le recueil du droit coutumier paicî-cèmuhi. "Autopsie" d'un projet classé sans suite » (Manon Capo, pp.161-188) ; « "Vous avez oublié que vous êtes Kanak !" . La justice face aux nouvelles formes des relations familiales kanak » (Benoît Trépied, pp.189-234) ; « La tribu dans la ville : l'espace urbain, l'autorité coutumière et la marginalisation de la jeunesse kanak » (Tate LeFevre, pp.235-252), pour finir par « Malaise dans la coutume ? Réflexions à propos de l'usage de la notion dans un ouvrage de Régis Lafargue » (Marie Salaün, pp.253-272). L'énumération de tous ces titres de chapitres nous conforte dans l'idée que l'État est le grand absent de cet ouvrage.
- 4 Il est très difficile de rendre justice à chaque article et chaque auteur dans un compte rendu qui se veut très court. Aussi je ne le ferai pas. J'indiquerai juste quelques pistes de réflexions générales pour inciter les lecteurs intéressés par la Nouvelle-Calédonie à le lire et à se faire eux-mêmes leur propre opinion. Mais on peut dire que cet ouvrage est très représentatif, pour une part de ses auteurs, de ce que certains nomment « l'école anthropologique métro-calédonisante », soit, comme certains le qualifient, ce
  - « petit groupe [...] oublieux de toute retenue déontologique, [qui] déchaîne contre la coutume et le statut kanak un tir idéologique nourri. » (Leca, 2018 : 291)
- 5 Je laisse la responsabilité de ces propos à son auteur. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne se citent le plus souvent qu'entre eux, comme l'a justement remarqué Antoine Leca dans son compte rendu (2017 : 154). Et donc, une partie des chercheurs qui n'appartiennent pas à leur ce groupe ne le sont quasiment jamais ne sont que rarement cités, ce qui n'est pas, et cela n'est pas très déontologique.
- 6 En effet, cet ouvrage nous fait remonter à l'article sinistrement célèbre ici et là-bas de *Vacarme* 64 dont tous les auteurs, sauf Bensa, Hamelin et Wittersheim, sont présents dans ce volume. Cet article, très mal reçu en Nouvelle-Calédonie par de nombreuses personnes, et ici (en métropole) par certains chercheurs ne se reconnaissant pas du tout dans cette façon de donner des leçons aux Kanak, n'était pas sans rappeler les bons temps de l'anthropologie coloniale !
- 7 D'ailleurs, cet article avait fait l'objet d'une lettre ouverte de la part d'Élie Poigoune le 9 juillet 2013 en réponse à cet article :
  - « Sur des enjeux aussi complexes que ceux-là, et eu égard au grand respect que je porte aux travaux que nombre d'entre vous ont publiés sur la Nouvelle-Calédonie, j'aurais attendu de votre part davantage de rigueur dans le recueil des informations qui sous-tendent vos conclusions, et dans la présentation que vous faites de celles-ci. »
- 8 Moi-même, j'avais été sollicitée en tant qu'anthropologue par des amis kanak pour connaître ma position par rapport à cet article. Et, mon attitude comme celle d'autres collègues était sans équivoque : je ne partageais pas du tout les prises de positions de mes

collègues que je qualifiais alors de « donneurs de leçons » qui se fondent sur une présentation de la réalité des choses et de l'histoire partielle, voire colonialiste.

- 9 Mais ici, il faut reconnaître que le contenu de cet ouvrage est nettement plus sérieux et plus documenté. Il nous permet une remontée historique dans « la coutume » à travers les contributions de ces sept anthropologues et d'un professeur de droit. Même si je ne partage pas toujours tous les points de vue de ces auteurs, c'est un ouvrage qu'il faut lire, ne serait-ce que pour pouvoir dire en quoi, selon nous, autres chercheurs que ceux-ci, la coutume n'est pas forcément quelque chose de négatif, comme on a parfois le sentiment que c'est l'avis des auteurs qui souhaiteraient voir disparaître le statut coutumier et tout ce qu'il comporte. Mais n'est-ce pas aux Kanak d'en décider ? Qui sommes-nous, chercheurs, pour dire ce qui est mieux contre l'avis général des populations que l'on étudie ? Surtout en cette veille de référendum où les Kanak indépendantistes eux-mêmes ont défini la place de la coutume et des autres cultures dans le futur État pluriculturel (UNI, 2018 : 23). Il est même noté que :

« La jurisprudence ainsi que de nombreuses expériences existent dans toutes ces matières qui attestent que la coutume est bien vivante et qu'elle peut jouer un rôle dans une nouvelle conception de la démocratie. » (UNI, 2018 : 24)

---

## BIBLIOGRAPHIE

DEMMER Christine et Christine SALOMON, avec la collaboration d'Alban BENSA, Christine HAMELIN, Michel NAEPELS, Marie SALAÛN, Benoît TRÉPIED, Éric WITTERSHEIM, 2013. Droit coutumier et indépendance kanak, *Vacarme* 64, pp. 63-78 (<http://www.vacarme.org/article 2263.html>).

LECA Antoine, 2018. Le mauvais procès fait à la coutume et au droit coutumier kanak par l'École anthropologique métro-calédonisante ou : *L'anthropologie en folie*, *Revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie* 31, pp. 291-295.

MERLE Isabelle, 2013. Les conditions d'un dialogue « post-colonial », 6 p. (<http://www.ldhnc.nc/IMG/pdf/lesconditionsdundialoguepostcolonialmerle.pdf>).

MERLE Isabelle, 2017. CR de Demmer et Trépiéd (éds), *Vingtième siècle* 136, pp. 196-197.

UNI, 2018. *Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Un État souverain en Océanie. Contribution de l'UNI à la détermination de l'avenir politique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Union nationale pour l'indépendance.